

## Carte tarifaire

## Crédits hypothécaires

- PARTIE II du prospectus crédit logement

**Valable à partir du:** 16/05/2024  
**N°** DW24057 F  
**Prospectus:** 1/05/2024

**Argenta Bank- en Verzekeringsgroep SA, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers**  
IBAN BE 40 9793 5489 0063 □ BIC ARSPBE22  
RPM Anvers, division Anvers □ TVA BE 0404 453 574

## 1. TARIFS & RÉDUCTIONS

### 1.1 TARIFS CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE AVEC DESTINATION IMMOBILIÈRE ET SÛRETÉS

Sûretés = garantie par une inscription hypothécaire et/ou un mandat hypothécaire

Variabilité	DURÉE MAX.	QUOTITÉ	TARIF DE BASE		INDICE DE RÉFÉRENCE
			Annuel	Mensuel	
			TAUX DÉBITEUR		
<b>1/1/1 CAP3</b> Adaptable annuellement	≤ 10 ans	Max.100%	<b>4,76%</b>	0,3883%	A
	≤ 13 ans		<b>4,76%</b>	0,3883%	
	≤ 15 ans		<b>4,76%</b>	0,3883%	
	≤ 18 ans		<b>4,76%</b>	0,3883%	
	≤ 20 ans		<b>4,76%</b>	0,3883%	
	≤ 22 ans		<b>4,76%</b>	0,3883%	
<b>3/3/3 CAP3</b> 3 ans de taux fixe puis taux révisable tous les 3 ans	≤ 10 ans	Max.100%	<b>4,29%</b>	0,3507%	C
	≤ 13 ans		<b>4,26%</b>	0,3483%	
	≤ 15 ans		<b>4,24%</b>	0,3466%	
	≤ 18 ans		<b>4,24%</b>	0,3466%	
	≤ 20 ans		<b>4,24%</b>	0,3466%	
	≤ 22 ans		<b>4,23%</b>	0,3458%	
<b>5/3/3 CAP3</b> 5 ans de taux fixe puis taux révisable tous les 3 ans	≤ 10 ans	Max.100%	<b>4,15%</b>	0,3394%	C
	≤ 13 ans		<b>4,12%</b>	0,3370%	
	≤ 15 ans		<b>4,09%</b>	0,3346%	
	≤ 18 ans		<b>4,09%</b>	0,3346%	
	≤ 20 ans		<b>4,08%</b>	0,3338%	
	≤ 22 ans		<b>4,08%</b>	0,3338%	
<b>7/3/3 CAP3</b> 7 ans de taux fixe puis taux révisable tous les 3 ans	≤ 10 ans	Max.100%	<b>4,11%</b>	0,3362%	C
	≤ 13 ans		<b>4,07%</b>	0,3330%	
	≤ 15 ans		<b>4,04%</b>	0,3306%	
	≤ 18 ans		<b>4,04%</b>	0,3306%	
	≤ 20 ans		<b>4,03%</b>	0,3298%	
	≤ 22 ans		<b>4,03%</b>	0,3298%	
<b>10/5/5 CAP3</b> 10 ans de taux fixe puis taux révisable tous les 5 ans	≤ 13 ans	Max.100%	<b>4,05%</b>	0,3314%	E
	≤ 15 ans		<b>4,02%</b>	0,3290%	
	≤ 18 ans		<b>4,02%</b>	0,3290%	
	≤ 20 ans		<b>4,01%</b>	0,3282%	
	≤ 22 ans		<b>4,00%</b>	0,3274%	
	≤ 25 ans		<b>4,02%</b>	0,3290%	
<b>15/5/5 CAP5</b> 15 ans de taux fixe puis taux révisable tous les 5 ans	≤ 18 ans	Max.100%	<b>4,11%</b>	0,3362%	E
	≤ 20 ans		<b>4,10%</b>	0,3354%	
	≤ 22 ans		<b>4,08%</b>	0,3338%	
	≤ 25 ans		<b>4,11%</b>	0,3362%	
<b>20/5/5 CAP5</b> 20 ans de taux fixe puis taux révisable tous les 5 ans	≤ 22 ans	Max.100%	<b>4,29%</b>	0,3507%	E
	≤ 25 ans		<b>4,32%</b>	0,3531%	
<b>TAUX FIXE</b>	≤ 10 ans	Max.100%	<b>4,10%</b>	0,3354%	
	≤ 13 ans		<b>4,08%</b>	0,3338%	
	≤ 15 ans		<b>4,10%</b>	0,3354%	
	≤ 18 ans		<b>4,24%</b>	0,3466%	
	≤ 20 ans		<b>4,31%</b>	0,3523%	
	≤ 22 ans		<b>4,30%</b>	0,3515%	
≤ 25 ans	<b>4,31%</b>	0,3523%			

### 1.1.1 RÉDUCTIONS CONDITIONNELLES SUR LE TARIF DE BASE

#### 1.1.1.1 RÉDUCTION POUR ASSURANCES (\*)

	Annuelle	Mensuelle
- Un ou plusieurs emprunteurs souscrivent une <b>assurance solde restant dû</b> (**) auprès d'Argenta Assurances à concurrence de 100 % au moins du montant du crédit ;	-0,15%	-0,0125%
- Les emprunteurs souscrivent une <b>assurance incendie</b> (***) auprès d'Argenta Assurances ;	-0,15%	-0,0125%

(\*) Le candidat emprunteur a toujours le libre choix de l'assureur pour la souscription d'une assurance décès et/ou d'une assurance incendie. Si le candidat emprunteur satisfait aux conditions susvisées, il peut bénéficier d'une réduction supplémentaire sur le tarif de base. Le candidat emprunteur doit satisfaire à ces conditions pendant 1/3 de la durée du crédit, sauf si l'assurance est résiliée après que l'assureur a appliqué une augmentation de tarif (l'application de l'indice ABEX à la valeur assurée ne constitue pas une augmentation de tarif) ou si l'assurance est résiliée après la survenue d'un sinistre. Si le candidat emprunteur ne satisfait plus aux conditions susvisées, le prêteur a le droit de supprimer la réduction concernée.

(\*\*) L'assurance solde restant dû sur une tête/L'assurance solde restant dû sur deux têtes d'Argenta Assurances SA est une assurance décès individuelle. Il n'y a pas de document d'information légalement obligatoire pour ce produit d'assurance. Toutes les conditions peuvent être consultées sur <https://www.argenta.be/fr/investir/assurance-vie/assurance-solde-restant-du.html>.

(\*\*\*) La police Assurance Résidence est une assurance incendie d'Argenta Assurances SA. Consultez le document d'information sur ce produit d'assurance avant de l'acheter. Toutes les conditions peuvent être consultées sur <https://www.argenta.be/fr/assurer/assurance-incendie/assurance-incendie-propretaire.html>.

#### 1.1.1.2 RÉDUCTION POUR INVESTISSEMENTS DURABLES (\*\*)

Cette réduction s'applique aux nouveaux crédits hypothécaires contractés pour l'un des objectifs suivants :

	Annuelle	Mensuelle
- L' <b>acquisition</b> d'un bien situé sur le territoire belge avec un label PEV >B que le client s'engage à rénover immédiatement pour qu'il atteigne un label B au moins. Le label PEB doit être prouvé par la remise d'un certificat PEB valable.	-0,15%	-0,0125%
- La <b>rénovation</b> d'un bien situé sur le territoire belge avec un label PEV >B que le client s'engage à rénover immédiatement pour qu'il atteigne un label B au moins. Le label PEB doit être prouvé par la remise d'un certificat PEB valable.		

(\*\*) Si le candidat emprunteur satisfait à au moins l'une des conditions susvisées, il peut bénéficier d'une réduction supplémentaire sur le tarif de base. Argenta Banque d'Épargne peut lui demander ultérieurement, et au plus tard trois ans après le prélèvement intégral du montant du crédit, de prouver que les conditions pour bénéficier de la réduction « investissements durables » étaient remplies. S'il ne peut prouver qu'il satisfaisait aux conditions pour cette réduction, en remettant un certificat PEB valable, la réduction accordée sera définitivement perdue à partir de ce moment-là.

### 1.1.2 AUTRE RÉDUCTIONS SUR LE TARIF DE BASE

#### RÉDUCTIONS possibles sur le TARIF DE BASE

	Annuelle	Mensuelle
- <b>Quotité</b> : Le montant du crédit logement est inférieur ou égal à 90 % de la valeur du bien immobilier.	-0,35%	-0,0292%

#### 1.1.3 MAJORATION du taux d'intérêt

	Annuelle	Mensuelle
- Pour les refinancements internes, nous appliquons toujours une majoration du taux d'intérêt de :	0,55%	0,0457%
- <b>Quotité</b> : Le montant du crédit logement est > 90 % de la valeur du bien immobilier.	0,65%	0,0540%

## 1.2 CRÉDIT PONT

Taux débiteur

Annuel	Mensuel
5,90%	0,4789%

## 1.3 CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE AVEC DESTINATION IMMOBILIÈRE SANS SÛRETÉS

Taux débiteur

Annuel	Mensuel
5,95%	0,4828%

## 2. INDICES DE RÉFÉRENCE

Les indices de référence suivants sont d'application: avril 2024

	Annuel	Mensuel
Indice A	3,463%	0,2841%
Indice C	2,799%	0,2303%
Indice E	2,634%	0,2169%

## 3. COÛTS

### 3.1 FRAIS DE DOSSIER

#### A. Crédit hypothécaire avec destination immobilière AVEC sûretés:

- Nouveau crédit logement:	350 euros
- Reprise d'encours:	350 euros
- Crédit pont:	350 euros
- Refinancements Internes:	175 euros

Les frais de dossier sont dus seulement après la signature de l'offre de crédit, indépendamment du nombre de parts de crédit et du montant du crédit. En cas de combinaison de plusieurs parts de crédit en une seule demande de crédit, les frais de dossier seront facturés une seule fois, au tarif le plus élevé.

#### B. Crédit hypothécaire avec destination immobilière SANS sûretés

0 euros

### 3.2 FRAIS DE MODIFICATION

#### A. Frais de modification d'une offre de crédit déjà acceptée avant la signature de l'acte de crédit hypothécaire.

- Par modification:	175 euros
---------------------	-----------

#### B. Frais de modification des conditions du crédit après la signature de l'acte de crédit hypothécaire.

- Par modification:	175 euros
---------------------	-----------

Par demande de modification exigeant ou non l'établissement d'un nouveau tableau d'amortissement:

Par ex. (non exhaustif): remplacement ou déblocage d'une garantie, transfert d'hypothèque, désolidarisation d'un emprunteur,...

### 3.3 INDEMNITÉ DE RÉSERVATION

- Durant les 6 premiers mois
- À partir du 7e mois jusqu'au 24e mois inclus

Annuel	Mensuel
0,00%	0,0000%
1,21%	0,1000%

### 3.4 AUTRES COÛTS

En souscrivant une ouverture de crédit, des coûts supplémentaires peuvent être dus, qui ne sont PAS repris dans les tarifs susmentionnés.

- Coûts liés à l'acte de crédit hypothécaire / mandat hypothécaire: Frais de notaire (droits d'enregistrement, droits d'écriture, frais d'inscription de l'hypothèque auprès du conservateur des hypothèques, honoraires du notaire et la TVA y afférente). Pour plus d'informations à ce sujet, contactez votre notaire ou consultez le site [www.notaire.be](http://www.notaire.be).

- Coûts des services auxiliaires: Coûts de l'éventuelle assurance décès (assurance solde restant dû) et de l'assurance incendie

#### 4. DEVISE

Toutes les formes de crédit susmentionnées sont toujours en EUROS.

#### 5. MENTIONS LÉGALES

##### A. Législation applicable:

Crédit hypothécaire à destination immobilière, soumise au livre VII (titre 4, chapitre2) du Code de droit économique

##### B. Prêteur:

Argenta Banque d'Épargne SA, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers, RPM Anvers, Division Anvers, TVA BE 0404.453.574

Sous réserve d'acceptation par Argenta Banque d'Épargne SA et d'accord mutuel.

##### C. Assureur:

Argenta Assurances SA, Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers - RPRM Anvers - TVA BE0404.456.148 - Entreprise d'assurances belge agréée sous le numéro 0858 pour l'exercice des opérations d'assurance des branches 2, 8, 10a, 13, 14, 17, 21, 22, 23 & 26, soumise au contrôle de la Banque nationale de Belgique, Boulevard de Berlaumont 14, 1000 Bruxelles

##### D. Questions et plaintes:

Pour toutes vos questions et plaintes, vous pouvez contacter votre agent Argenta. En cas de plainte, vous pouvez aussi vous adresser à :

Argenta Banque d'Épargne – service Gestion des plaintes  
Belgiëlei 49-53  
2018 Anvers  
Tél. : 03 285 56 45  
gestiondesplaintes@argenta.be

Vous estimez que le service Gestion des plaintes ne vous a pas (suffisamment) entendu ? Vous pouvez dans ce cas soumettre votre dossier par écrit ou en ligne à Ombudsfin (l'Ombudsman en conflits financiers), North Gate II, boulevard Roi Albert II 8, boîte 2, 1000 Bruxelles - ombudsman@ombudsfin.be - www.ombudsfin.be. Vous pouvez également adresser toute plainte à la Federale Overheidsdienst Economie, K.M.O., Middenstand & Energie, Algemene directie Economische Inspectie, City Atrium, Rue du Progrès 50, 1210 Bruxelles, tél. : 0800 120 33 – fax : 0800 120 57 - info.eco@economie.fgov.be – formulaire en ligne sur <https://meldpunt.belgie.be/meldpunt/fr/bienvenue>.

Le droit d'introduire une procédure judiciaire est bien entendu maintenu

## E. Exemples représentatifs

### -CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE AVEC DESTINATION IMMOBILIÈRE ET SÛRETÉS

#### **Exemple représentatif: pour un crédit hypothécaire avec destination immobilière et sûretés**

avec mensualités fixes de 175.079 euros avec une durée de 300 mois avec un taux débiteur FIXE de 4,31% et un taux annuel effectif global de 4,61%, vous payez 300 mensualités de ,00 euros ou au total ,00 euros.

Le taux annuel effectif global tient compte du taux débiteur du tarif de base, de frais de dossier de 350 euros et de frais de notaire de 4.239,65 euros.

Les coûts suivants n'ont pas été repris: prime de l'assurance décès et de l'assurance incendie.

#### **Exemple représentatif: pour un crédit hypothécaire avec destination immobilière et sûretés avec mensualités fixes**

de 175.079 euros avec une durée de 240 mois avec un taux débiteur VARIABLE de 4,03% (formule tarifaire 7/3/3) et un taux annuel effectif global de 4,35%, vous payez 240 mensualités de 1057,02 euros ou au total 253.684,80 euros.

Dans le scénario catastrophe, votre mensualité augmente de 1253,42 euros et le total à payer s'élève à 284.323,20 euros

Le taux annuel effectif global tient compte du taux débiteur du tarif de base, de frais de dossier de 350 euros et de frais de notaire de 4.239,65 euros

Les coûts suivants n'ont pas été repris: prime de l'assurance décès et de l'assurance incendie.

#### **Exemple représentatif: pour un crédit hypothécaire avec destination immobilière et sûretés avec mensualités fixes**

de 175.079 euros avec une durée de 300 mois avec un taux débiteur FIXE de 4,31% et

un taux annuel effectif global de 4,67%, vous payez 300 mensualités dégressives dont la première s'élève à ,00 euros et la dernière à ,00 euros, ou au total ,00 euros.

Le taux annuel effectif global tient compte du taux débiteur du tarif de base, de frais de dossier de 350 euros et de frais de notaire de 4.239,65 euros.

Les coûts suivants n'ont pas été repris: prime de l'assurance décès et de l'assurance incendie.

#### **Exemple représentatif: pour un crédit hypothécaire avec destination immobilière et sûretés avec amortissements variables linéaires du capital (avec un delta de 1 euro)**

de 175.079 euros avec une durée de 300 mois avec un taux débiteur VARIABLE de 4,31% et un taux annuel effectif global de 4,70%, vous payez 300

mensualités dégressives dont la première s'élève à ,00 euros et la dernière à ,00 euros, ou au total ,00 euros

Le taux annuel effectif global tient compte du taux débiteur du tarif de base, de frais de dossier de 350 euros et de frais de notaire de 4.239,65 euros.

Les coûts suivants n'ont pas été repris: prime de l'assurance décès et de l'assurance incendie.

#### **Exemple représentatif: pour un crédit pont avec mandat hypothécaire de 174.177 euros d'une durée de 24 mois avec**

un taux débiteur FIXE de 5,90% et un taux annuel effectif global de 6,58%, vous payez 24 mensualités de 838,37 euros et un versement unique de 174.177 euros ou un total de 195.199,88 euros.

Le taux annuel effectif global tient compte du taux débiteur, de frais de dossier de 350 euros et de frais de notaire de 1.239,00 euros.

Les coûts suivants n'ont pas été repris: prime de l'assurance décès et de l'assurance incendie.

### -CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE AVEC DESTINATION IMMOBILIÈRE SANS SÛRETÉS

Exemple représentatif: pour un crédit hypothécaire à destination immobilière sans sûretés de 26.570 euros d'une durée de 120 mois avec un taux débiteur FIXE de 5,95 % et un taux annuel effectif global de 5,95 %, vous payez 120 mensualités de 292,24 euros ou un total de 35.068,80 euros.